

Département Droit, Economie et Gestion

DEG

Le droit, l'économie et la gestion occupent traditionnellement à Nîmes une place de choix. Le premier, installé depuis plus de trente ans, a toujours rencontré un succès qui ne s'est jamais démenti. La cité nîmoise est en effet riche de promesses pour les juristes, puisque s'y trouvent à la fois un tribunal de grande instance, une cour d'appel et un tribunal administratif. Les besoins en la matière sont donc réels et constants. L'offre de formation s'est, par la suite, élargie pour satisfaire les candidats attirés par les problématiques liées à l'économie et à la gestion, à travers la création d'un premier, puis d'un deuxième cycles AES. L'ensemble est cohérent et vise à promouvoir l'intégration dans les professions d'ordre juridique, dans la fonction publique ou encore en entreprises.

Le département droit, économie et gestion se charge de proposer de nouvelles grilles de formation originales, dont l'objet est de ménager le plus d'issues possibles aux étudiants inscrits pour suivre les enseignements. L'université dispose ici d'atouts non négligeables du fait de sa pluridisciplinarité. Les juristes ou les économistes auront ainsi régulièrement la possibilité de «sortir des sentiers battus» en choisissant dans une liste quelques enseignements n'entrant pas dans le cadre de leurs études traditionnelles (histoire de l'art, littérature, psychologie, sociologie, géographie, histoire). Cette ouverture de l'esprit semble tout à fait propice à la fois pour apprendre aux étudiants à découvrir d'autres domaines que le leur, mais aussi pour leur permettre d'acquérir une culture générale personnelle, qui leur sera utile au cours de leur vie professionnelle future (concours, examen professionnel, entretien d'embauche).